



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors SAISON 2022/2023

PROCÈS-VERBAL N°14

Réunion du : mardi 27 septembre 2022

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

<p align="center">COUPE DE FRANCE 2022/2023 Tirage au sort des 5^{ème} et 6^{ème} tours</p>

5^{ème} Tour :

Tirage au sort effectué le 27 septembre 2022 au siège de la Ligue par M. BOUAJAJ Ahmed, Secrétaire Général de la Ligue de Paris I.D.F..

Les matches auront lieu le Dimanche 09 octobre 2022 à 14h30, sur le terrain du club premier nommé

INFORMATION TERRAINS :

Pour le 5^{ème} tour, les matches doivent avoir lieu sur une installation sportive classée en niveau T5 minimum.

Terrain indisponible le 09/10/2022

Les clubs recevant ayant un problème de terrain doivent fournir **un terrain de repli, pour le vendredi 07 octobre 2022 à 12h.**

En cas de terrain indisponible, la rencontre sera inversée automatiquement.

Arbitrage :

Club Recevant	Club Visiteur	Nombre d'Arbitre	Prise en charge
Dernière Division District jusqu'à Départemental 2 inclus	Dernière Division District jusqu'à Départemental 2 inclus	1 AO*	A la charge du club recevant
Dernière Division District jusqu'à Départemental 2 inclus	District Départemental 1 jusqu'à NATIONAL 3	3 AO	AC** - A la charge du club recevant 2 AA*** - A la charge des 2 clubs
District Départemental 1 jusqu'à NATIONAL 3	Dernière Division District jusqu'à NATIONAL 3	3 AO	A la charge du club recevant

*AO : Arbitre Officiel

**AC : Arbitre Central

***AA : Arbitre Assistant

Liste des matchs du 5^{ème} tour dans l'ordre du tirage au sort :

Ordre Des matchs	N° match	Equipe recevante	C/	Equipe visiteuse
Match n°1	25274980	DOURDAN SPORT	C/	LINAS MONTLHERY ESA
Match n°2	25274981	MONTROUGE FC 92	C/	VILLEJUIF US
Match n°3	25274982	STE GENEVIEVE FC	C/	MUREAUX OFC
Match n°4	25274983	TREMLIN FOOT	C/	PARIS 15 AC
Match n°5	25274984	NEUILLY MARNE S.FC	C/	POISSY AS
Match n°6	25274985	ARGENTEUIL RC	C/	VERSAILLES 78 FC
Match n°7	25274986	LUSITANOS ST MAUR	C/	AUBERVILLIERS FCM
Match n°8	25274987	ST LEU 95 FC	C/	RED STAR FC
Match n°9	25274988	VGA ST MAUR F. MASC.	C/	LE MEE SPORTS
Match n°10	25274989	HARDRICOURT US	C/	SARCELLES AAS
Match n°11	25274990	AULNAYSIENNE ESP.	C/	DRANCY JA
Match n°12	25274991	RACING CFF	C/	CRETEIL LUSITANOS US
Match n°13	25274992	MANTOIS 78 FC	C/	PARIS 13 ATLETICO
Match n°14	25274993	MARCOUSSIS-NOZAY-VDB FC	C/	ISSY LES MOULINEAUX FC
Match n°15	25274994	GONESSE RC	C/	SURESNES JS
Match n°16	25274995	RUEIL MALMAISON FC	C/	FLEURY 91 FC
Match n°17	25274996	BRETIGNY FCS	C/	IVRY US
Match n°18	25274997	MEAUX ACADEMY CS	C/	ULIS CO
Match n°19	25274998	VITRY CA	C/	CLAYE SOUILLY S.
Match n°20	25274999	TORCY P.V.M. US	C/	GRIGNY US

6^{ème} Tour :

Tirage au sort effectué le 27 septembre 2022 au siège de la Ligue par M. BOUAJAJ Ahmed Secrétaire Général de la Ligue de Paris I.D.F..

Les matches auront lieu le Dimanche 16 octobre 2022 à 14h30, sur le terrain du club premier nommé

Il est précisé que l'ordre des rencontres (club recevant et visiteur) est susceptible d'évoluer en fonction des résultats du 5^{ème} tour et de la division des équipes concernées

INFORMATION TERRAINS :

Pour le 6^{ème} tour, il est demandé une installation sportive classée en niveau T5 minimum et **disposant d'une tribune obligatoirement.**

Terrain indisponible le 16/10/2022

Les clubs recevant ayant un problème de terrain doivent fournir **un terrain de repli, pour le vendredi 14 octobre 2022 à 12h.**

En cas de terrain indisponible, la rencontre sera inversée automatiquement

Liste des matchs du 6^{ème} tour dans l'ordre du tirage au sort :

	Club recevant	C/	Club visiteur
1	VAINQUEUR MATCH 6	C/	VAINQUEUR MATCH 8
2	VAINQUEUR MATCH 2	C/	VAINQUEUR MATCH 11
3	VAINQUEUR MATCH 4	C/	VAINQUEUR MATCH 12
4	VAINQUEUR MATCH 15	C/	VAINQUEUR MATCH 14
5	VAINQUEUR MATCH 18	C/	VAINQUEUR MATCH 19
6	VAINQUEUR MATCH 1	C/	VAINQUEUR MATCH 10
7	VAINQUEUR MATCH 13	C/	VAINQUEUR MATCH 9
8	VAINQUEUR MATCH 17	C/	VAINQUEUR MATCH 16
9	VAINQUEUR MATCH 20	C/	VAINQUEUR MATCH 7
10	VAINQUEUR MATCH 3	C/	VAINQUEUR MATCH 5

Pensez à venir retirer vos maillots
--

Les clubs qui disputeront le **5^{ème} tour de la Coupe de France les 08 et 09 octobre prochains**, sont invités à venir retirer leurs maillots au siège de la LPIFF, **jusqu'au vendredi 07 octobre 2022 de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.**

Se munir obligatoirement d'un courrier à en-tête du club.

SENIORS – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.**Tirage au sort du 2^{ème} Tour.**

Ces rencontres se dérouleront le **DIMANCHE 09 OCTOBRE 2022 à 14h30**, sur le terrain du club premier nommé.

Liste des matchs disponibles sur le site internet de la Ligue de Paris Ile de France de Football
<https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=400492&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat>

ARBITRAGE:

Pour ces rencontres, il sera désigné **UN (1) arbitre**, à la charge du club recevant.

INFOS CLUBS:

En cas d'indisponibilité de terrain, le lieu de la rencontre sera inversé

SENIORS – CHAMPIONNAT**24555176 : ST OUEN L'AUMONE AS 1 / NOISY LE GRAND FC 1 reporté du 03/09/2022 (R1/A)**

La Commission fixe cette rencontre au 08/10/2022.

24555192 CHATOU AS 1 / ESP. AULNAYSIENNE 1 du 01/10/2022 (R1/A)

Demande de CHATOU AS pour avancer le match à 15h00 sur le terrain n°1 de stade Charles Finaltéri à CHATOU.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de l'ESP. AULNAYSIENNE qui doit parvenir au plus tard le vendredi 30/09/2022 – 12h00.

A défaut le match sera fixé le dimanche 02 octobre 2022 à 15h00.

24555182 CERGY PONTOISE FC 1 / FC 93 BOBIGNY 2 du 17/09/2022 (R1/A)

La Commission,

Pris connaissance du courriel de CERGY PONTOISE FC du 23/09/2022 indiquant ne pas pouvoir transmettre la FMI de la rencontre en raison d'une tablette défectueuse,

Pris connaissance du rapport de l'arbitre et du courriel de FC 93 BOBIGNY BG,

Considérant qu'après vérification la FMI a été transmise le 24/09/2022 ce qui indique que le problème de tablette a été résolu,

Par ces motifs,

Entérine le résultat de la rencontre comme indiqué sur la FMI transmise :

CERGY PONTOISE FC = 2 buts

FC 93 BOBIGNY BG 2 = 1 but.

24555444 : MONTREUIL FC 1 / COLOMBIENNE FOOT ES 1 reporté du 25/09/2022 (R2/A)

La Commission fixe cette rencontre le 09/10/2022.

24555448 : PALAISEAU US 1 / OZOIR FC 77 1 reporté du 18/09/2022 (R2/A)

La Commission fixe cette rencontre le 09/10/2022.

24556107 : AULNAY CSL 1 / RUNGIS US 1 reporté du 18/09/2022 (R3/B)

La Commission fixe cette rencontre le 09/10/2022.

24556109 : VINCENNES CO 2 / ALFORTVILLE US 1 reporté du 18/09/2022 (R3/B)

La Commission fixe cette rencontre le 09/10/2022.

24555583 SUCY FC 1 / IGNU AFC 1 du 02/10/2022 (R2/B)

La Commission,

Pris connaissance du courriel de la Mairie de SUCY FC indiquant l'indisponibilité des installations, de l'accord des 2 clubs pour inverser la rencontre et du courriel de IGNU AFC pouvant accueillir le match sur ses installations mais avec un coup d'envoi à 12h30,

Par ces motifs,

Donne son accord pour l'inversion sous réserve de l'accord de SUCY FC qui doit parvenir au plus tard le vendredi 30/09/2022 – 12h00.

500684 - PALAISEAU US (R2/A)**RAPPEL**

La Commission rappelle la décision de la Commission Régionale de Discipline du 06/04/2022 ayant infligé une suspension de terrain de CINQ (5) MATCHES FERMES à l'équipe Seniors 1 de PALAISEAU US, à compter du 09 MAI 2022 ; **le terrain de repli devant être neutre et situé à 30 km de distance de la ville de PALAISEAU, étant précisé que 2 matches de suspension de terrain ont été purgés en 2021/2022.**

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour les 3 rencontres suivantes :

24555448 : PALAISEAU US 1 / OZOIR FC 77 1 du 18/09/2022 reporté au 09/10/2022

24555458 : PALAISEAU US 1 / MELUN FC 1 du 23/10/2022

24555477 : PALAISEAU US 1 / LINAS MONTLHERY ESA 2 du 27/11/2022

La Commission précise que si le club de PALAISEAU U.S. est tiré club recevant lors de matches de coupes (Coupe de France ou Paris IDF), cette ou ces rencontre.s sera.ont à prendre en compte dans la purge de la suspension du terrain.

24555847 AF GARENNE COLOMBES 1 / TRAPPES ES 1 du 02/10/2022 (R2/D)

Ce match aura lieu le samedi 01/10/2022 à 19h00.

Accord des 2 clubs et de la commission.

Courriel de PARAY FC – 525192 (R3/C)

Demande de PARAY FC pour jouer toutes ses rencontres à domicile au stade Pierre de Coubertin N°1 (terrain synthétique).

La Commission ne peut pas répondre favorablement car cette installation n'est plus classée depuis le 16/09/2022 ; elle invite le club à se rapprocher de la Commission régionale des Terrains et Installations Sportives pour effectuer le classement de cette installation.

U20 – CHAMPIONNAT

521046 – PARISIENNE ES 20 (R3/A)

La Commission prend note du courriel du club de PARISIENNE ES et acte le forfait général de l'équipe.

24975658 : DAMMARIE LES LYS FC 20 / EPINAY S/ ORGE SC 20 du 30/10/2022 (R3/C)

Courriel du club d'EPINAY S/ ORGE SC demandant de reporter la rencontre au 06/11/2022 car il s'agit des vacances scolaires.

Accord de DAMMARIE LES LYS FC.

La Commission ne peut accepter le report de la rencontre car il ne s'agit pas d'un motif de report.

24577611 – CLICHOIS U.F. 20 / SUCY F.C. 20 du 18/09/2022 (R2/A)

Ce match est reporté au 09/10/2022.

516843 – CHEVILLY LARUE (R3)**RAPPEL**

La Commission rappelle la décision de la décision de la C.R.D. du 04/05/2022 ayant infligé une suspension de terrain de 2 matches fermes à l'équipe U20 de CHEVILLY LARUE à compter du 06/06/2022.

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour les deux premières rencontres à domicile (le calendrier des matches sera diffusé début septembre).

La Commission précise que si le club de CHEVILLY LARUE est tiré club recevant lors de matches de coupe Paris IDF, cette ou ces rencontre(s) sera.ont à prendre en compte dans la purge de la suspension du terrain.

Les rencontres concernées sont :

- 24977464 : CHEVILLY LARUE ELAN 20 / KREMLIN BICETRE CSA 20 du 13/11/2022
- 24977480 : CHEVILLY LARUE ELAN 20 / VIGNEUX FCO 20 du 11/12/2022

541004 – HOUILLES S.O. (R3)**RAPPEL**

La Commission rappelle la décision de la décision de la C.R.D. du 06/04/2022 ayant infligé une suspension de terrain de 1 match ferme à l'équipe U20 de HOUILLES S.O. à compter du 09/05/2022.

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour la première rencontre à domicile (le calendrier des matches sera diffusé début septembre).

La Commission précise que si le club de HOUILLES S.O. est tiré club recevant lors de matches de coupe Paris IDF, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension du terrain.

La rencontre concernée est :

- 24977186 : HOUILLES S.O 20 / FRANCONVILLE FC 20 du 16/10/2022

U20 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF**Tour de cadrage****25092384 : RACING CFF 20 / MAUREPAS AS 20 du 25/09/2022**

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre, la Commission enregistre le forfait non avisé de MAUREPAS AS.

25092378 : ENTENTE SSG 20 / PETITS ANGES ES 20 du 25/09/2022

Après lecture de la FMI, la Commission enregistre le forfait non avisé de PETITS ANGES ES.

1/32^{èmes} de finale

Tirage au sort des 1/32^{èmes} de finale qui auront lieu le 09/10/2022.

29 matches et 3 clubs exempts (SUCY FC – CLICHOIS – AULNAY FC ou TORCY PVM US).

En cas d'indisponibilité du terrain du club recevant, la rencontre sera automatiquement inversée.

COUPE GAMBARDILLA**1^{er} tour****25165766 – ERAGNY FC 1 / MANTOIS FC 78 1 du 25/09/2022**

La Commission,

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant que la rencontre a été arrêtée à la 25^{ème} minute en raison de la blessure grave d'un joueur de MANTOIS F.C. 78 nécessitant l'intervention des pompiers puis du SAMU,

Par ce motif,

Donne cette rencontre à rejouer le dimanche 02/10/2022 à 13h30.

La Commission invite les 2 clubs à prendre connaissance des dispositions de l'article 20.2.3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. concernant les conditions de participation et de qualification des joueurs lors d'une rencontre donnée à rejouer.

La Commission souhaite un prompt rétablissement au joueur blessé.

Copie de la présente décision au District du Val-d'Oise.

25165783 – DAMMARIE LES LYS 1 / VAL YERRES CROSNE A.F. 1 du 25/09/2022

La Commission,

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant que la rencontre a été arrêtée à la 45^{ème} minute en raison de la blessure grave du gardien de but de DAMMARIE LES LYS nécessitant l'intervention des pompiers puis du SAMU,

Par ce motif,

Donne cette rencontre à rejouer le dimanche 02/10/2022 à 13h00.

La Commission invite les 2 clubs à prendre connaissance des dispositions de l'article 20.2.3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. concernant les conditions de participation et de qualification des joueurs lors d'une rencontre donnée à rejouer.

La Commission souhaite un prompt rétablissement au joueur blessé.

Copie de la présente décision au District de la Seine-et-Marne.

25165786 – C.A. PARIS 1 / ENT. MARCOUSSIS NOZAY VDB VILLEJUST du 25/09/2022

La Commission,

Après lecture des pièces versées au dossier (F.M.I., rapport de l'arbitre officiel, rapports de de l'ENTENTE MARCOUSSIS NOZAY VDB VILLEJUST et de C.A. PARIS),

Considérant que suite à un mouvement de grève, le stade a ouvert à 13h05 pour un coup d'envoi à 13h00,

Considérant que les équipes étaient présentes,

Considérant que cette ouverture tardive du stade a perturbé la préparation d'avant match,

Considérant qu'une 2ème rencontre était programmée sur ce même terrain à 15h00,

considérant qu'il convient de trouver une issue sportive à cette rencontre tout en se prémunissant d'un nouveau mouvement de grève,

par ces motifs,

donne cette rencontre à jouer le 02/10/2022 sur les installations de l'ENTENTE MARCOUSSIS NOZAY VDB VILLEJUST.

Copie de la présente décision aux districts Parisien et de l'Essonne.

25165533 BAGNEAUX NEMOURS / ORSAY BURES du 25/09/2022

La Commission enregistre le forfait non avisé de BAGNEAUX NEMOURS (mail reçu hors délai).

ORSAY BURES qualifié pour le prochain tour.

25166204 ARCUEIL COM / ATHIS MONS USO du 25/09/2022

La Commission enregistre le forfait non avisé de ATHIS MONS USO (mail reçu hors délai).

ARCUEIL COM qualifié pour le prochain tour.

2^{ème} tour

Tirage au sort du 2^{ème} tour qui se déroulera le dimanche 09 octobre 2022.

Les 72 matchs de ce tour sont à consulter sur le site internet de la Ligue.

<https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=392794&poule=12&phase=1&type=cp&tab=resultat>

En cas d'indisponibilité du terrain du club recevant, la rencontre sera automatiquement inversée.

La Commission invite les clubs à prendre connaissance des conditions de participation en consultant le règlement de l'épreuve :

<https://paris-idf.fff.fr/wp-content/uploads/sites/19/bsk-pdf-anager/f376b37b8f75639a185382bcd1f10200.pdf>

EPREUVE:

Pour les rencontres devant se dérouler en lever de rideau (**entre 11h45 et 12h30**), il appartient au club recevant d'en faire la demande auprès de la Commission et d'en aviser son adversaire.

L'accord de ce dernier n'est pas nécessaire et ne peut en aucun cas être refusé.

En dehors de cette plage horaire, les accords des 2 clubs sont obligatoires.

Arbitrage:

Pour ces rencontres, il sera désigné **(1) UN** Arbitre officiel, à la charge du club recevant.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF U18**1^{er} tour**

Les matchs sont à consulter sur le site internet de la Ligue et se dérouleront le dimanche 09/10/2022.

<https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=400495&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat>

Exempts : les clubs qualifiés pour le 2^{ème} tour de la Coupe Gambardella.

A noter que le PARIS FC 2 affrontera MITRY MORY en cas d'élimination de ce club de la Coupe Gambardella.

ARBITRAGE:

Pour ces rencontres il sera désigné **UN (1) ARBITRE**, à la charge du club recevant.

U17 – U16 - U14 - CHAMPIONNATS**Situation du C.F.F.P. :**

La Commission,

Considérant que le club du C.F.F.P. n'a pas communiqué le nom des installations pour ces rencontres à domicile pour les championnats U17 R2 – U16 R3 et U14 R2 malgré plusieurs demandes (pv des 23/08, 30/08 – 13/09 et du 20/09),

Considérant les dispositions de l'article 15.3 du RSG de la LPIFF :

Les clubs doivent déclarer, lors de l'engagement de leurs équipes, le terrain sur lequel elles évoluent et sa surface de jeu.

Considérant que dans son courriel du 22/09/2022, le club indique pouvoir communiquer les terrains pour ses matchs à domicile pour le 23/09/2022,

Considérant qu'aucune information n'a été transmise par le club depuis le 22/09/2022,

Considérant que les championnats U14 – U16 – U17 ont débuté,

Par ces motifs,

Déclare les équipes évoluant en championnat régional U17 R2 – U16 R3 et U14 R2 forfait général.

U18 - CHAMPIONNAT**24556909 – MANTOIS FC 78 1 / JEUNESSE AUBERVILLIERS 1 du 02/10/2022 (R1)**

La Commission reporte ce match à une date ultérieure ; l'équipe de MANTOIS F.C. 78 ayant une rencontre de Coupe Gambardella à rejouer à cette date.

24557038 – VAL YERRES CROSNE 1 / PARIS 13 ATLETICO 1 du 02/10/2022 (R2/A)

La Commission reporte ce match à une date ultérieure ; l'équipe de VAL YERRES CROSNE A.S. ayant une rencontre de Coupe Gambardella à rejouer à cette date.

Courriel de SAINT LEU FC 95 – 549968

La Commission prend connaissance de la demande de SAINT LEU FC 95 pour évoluer au complexe Sportif Jean Moulin pour toutes ses rencontres à domicile.

508884 – NEUILLY S/MARNE SFC – U18 R3/D**RAPPEL**

La Commission rappelle la décision de la Commission Régionale de Discipline du 09/03/2022 ayant infligé une suspension de terrain de QUATRE (4) MATCHES FERMES à l'équipe U18 1 de NEUILLY SUR MARNE SFC, à compter du 28 MARS 2022 ; **le terrain de repli devant être neutre et situé à 20 km de distance de la ville de NEUILLY SUR MARNE, étant précisé que 3 matches de suspension de terrain ont été purgés depuis la date de prise d'effet de la sanction.**

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour la rencontre suivante :

24557703 : NEUILLY SUR MARNE SFC 1 / GENNEVILLIERS CSM 1 du 16/10/2022

La Commission précise que si le club de NEUILLY SUR MARNE SFC est tiré club recevant lors de matches de coupes (Coupe Gambardella ou Paris IDF), cette ou ces rencontre.s sera.ont à prendre en compte dans la purge de la suspension du terrain.

564 045 - ANTONY FOOT EVOLUTION – U18 R3/A**RAPPEL**

La Commission rappelle la décision de la Commission Supérieure d'Appel de la F.F.F. du 02/06/2022 ayant infligé une suspension de terrain de DEUX (2) MATCHES FERMES à l'équipe U18 1 d'ANTONY FOOT EVOLUTION, le club devra fournir **un terrain de repli en dehors de la ville d'ANTONY, étant précisé qu'un match de suspension de terrain a été purgé depuis la date de prise d'effet de la sanction.**

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour la rencontre suivante :

24557310 : ANTONY FOOT EVOLUTION 1 / VIRY CHATILLON ES 1 du 16/10/2022

La Commission précise que si le club d'ANTONY FOOT EVOLUTION est tiré club recevant lors de matches de coupes (Coupe Gambardella ou Paris IDF), cette ou ces rencontre.s sera.ont à prendre en compte dans la purge de la suspension du terrain.

U17 – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.**1/16èmes de Finale :**

Les matchs sont à consulter sur le site internet de la Ligue et se dérouleront le dimanche 23/10/2022
<https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=400496&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat>

ARBITRAGE:

Pour ces rencontres il sera désigné **UN (1) ARBITRE**, à la charge du club recevant.

U17 - CHAMPIONNAT**24963024 MELUN FC 1 / VILLENEUVE ABLON 1 du 02/10/2022 (R2/B)**

La Commission,

Pris connaissance de la demande de MELUN FC,

Considérant la planification des rencontres sur le stade Paul Fischer ce jour-là,

Considérant que l'inversion des rencontres Aller / Retour n'est pas possible,

Par ces motifs,

Reporte le match au dimanche 09/10/2022 (1^{ère} date disponible au calendrier).

24963230 : EPINAY ACADEMIE / VILLETANEUSE CS le 16/10/2022 (R2/C)

RAPPEL

Courrier de la Mairie d'EPINAY SUR SEINE indiquant l'indisponibilité des installations à cette date, en raison de l'organisation d'un semi-marathon.

La Commission,

demande au club de lui indiquer un autre terrain pour jouer ce match, **au plus tard vendredi 14 octobre 2022 à 12h.**

Elle indique également la possibilité d'inversion du match avec l'accord de de votre adversaire.

A réception des informations communiquées, la Commission statuera.

24963221 FC 93 BOBIGNY BG 1 / NEUILLY SUR MARNE SFC 1 du 02/10/2022 (R2/C)

Demande de FC 93 BOBIGNY BG pour avancer le coup d'envoi à 12h00.

La Commission donne son accord en raison de la planification d'une rencontre du championnat U19 National à 15h00 (compétition prioritaire).

U16 – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.**1/32èmes de Finale :**

Les matchs sont à consulter sur le site internet de la Ligue et se dérouleront le dimanche 09/10/2022
<https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=400497&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat>

ARBITRAGE:

Pour ces rencontres il sera désigné **UN (1) ARBITRE**, à la charge du club recevant.

U16 - CHAMPIONNAT**24572232 : EPINAY ACADEMIE / ISSY LES MOULINEAUX FC le 16/10/2022 (R2/B)**

RAPPEL

Courrier de la Mairie d'EPINAY SUR SEINE indiquant l'indisponibilité des installations à cette date, en raison de l'organisation d'un semi-marathon.

La Commission,

demande au club de lui indiquer un autre terrain pour jouer ce match, **au plus tard vendredi 14 octobre 2022 à 12h.**

Elle indique également la possibilité d'inversion du match avec l'accord de de votre adversaire.

A réception des informations communiquées, la Commission statuera.

527 078 - AUBERVILLIERS C. (R3/B)**RAPPEL**

La Commission rappelle la décision de la Commission Régionale de Discipline du 20/04/2022 ayant infligé une suspension de terrain de QUATRE (4) MATCHES FERMES à l'équipe U16 1 d'AUBERVILLIERS C., à compter du 23 MAI 2022 ; **le terrain de repli devant être neutre et situé à 20 km de distance de la ville d'AUBERVILLIERS, étant précisé que 2 matches de suspension de terrain ont été purgés depuis la date de prise d'effet de la sanction.**

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour les rencontres suivantes :

24572629 : AUBERVILLIERS C. 1 / CLAYE SOUILLY S. 1 du 16/10/2022

24572639 : AUBERVILLIERS C. 1 / ROISSY EN BRIE US 1 du 13/11/2022

La Commission précise que si le club d'AUBERVILLIERS est tiré club recevant lors d'un match de Coupe de Paris IDF), cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension du terrain.

590 534 – ARGENTEUIL R.C. (R1)**RAPPEL**

La Commission rappelle la décision de la Commission Régionale de Discipline du 22/06/2022 ayant infligé une suspension de terrain de TROIS (3) MATCHES FERMES à l'équipe U16 1 d'ARGENTEUIL R.C., à compter du 01/07/2022 ; **le terrain de repli devant être neutre et situé à 20 km de distance de la ville d'ARGENTEUIL, étant précisé qu'un match de suspension de terrain a été purgé depuis la date de prise d'effet de la sanction.**

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour les rencontres suivantes :

24572099 : ARGENTEUIL RC 1 / SARCELLES AAS 1 du 16/10/2022

24572109 : ARGENTEUIL RC 1 / VERSAILLES 78 FC 1 du 13/11/2022

La Commission précise que si le club d'ARGENTEUIL RC est tiré club recevant lors d'un match de Coupe de Paris IDF), cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension du terrain.

U15 REGIONAL – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

Tour n°1 - Cadrage : le samedi 26 novembre 2022

1/8èmes : le samedi 28 janvier 2023

1/4 : le samedi 18 mars 2023

1/2 : le samedi 22 avril 2023

Finale : le samedi 10 juin 2023

Tour de cadrage :

La Commission informe les clubs que le tour de cadrage aura lieu le samedi 26/11/2022.

8 équipes sont concernées par ce tour de cadrage (12 autres seront exemptées)

Liste des matchs disponibles sur le site internet de la Ligue de Paris Ile de France de Football

<https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=400005&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat>

ARBITRAGE:

Pour ces rencontres il sera désigné **UN (1) ARBITRE**, à la charge du club recevant.

U14 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF**Calendrier des tours :**

Tour n°1 - Cadrage : le samedi 22 octobre 2022

1/32èmes : le samedi 26 novembre 2022

1/16èmes : le samedi 10 décembre 2022

1/8èmes : le samedi 28 janvier 2023

1/4 : le samedi 18 mars 2023

1/2 : le samedi 22 avril 2023

Finale : le samedi 10 juin 2023

Tour de cadrage : match à jouer le samedi 22 octobre 2022

Liste des matchs disponibles sur le site internet de la Ligue de Paris Ile de France de Football.
<https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=399999&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat>

Arbitrage:

Pour ces rencontres il sera désigné **UN (1) ARBITRE**, à la charge du club recevant

U14 - CHAMPIONNAT**24565158 CHAMPS SUR MARNE AS 1 / RIS ORANGIS US 1 du 24/09/2022 (R2/B)**

Match non joué.

La Commission,

Pris connaissance du rapport de l'arbitre officiel,

Demande un rapport aux 2 équipes expliquant les raisons ayant conduit au non-déroulement de la rencontre,

Rapport à transmettre au plus tard le mardi 04/10/2022.

Courriel de PARIS ALESIA – 500699 – R3/D

Demande de PARIS ALESIA pour évoluer au stade Elisabeth à PARIS 14 pour toutes les rencontres à domicile.

Accord de la Commission.

CHAMPIONNAT REGIONAL U14**Feuilles de Match manquantes**

La Commission demande aux clubs recevant ci-dessous de bien vouloir faire parvenir la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité au club recevant (art. 44 du RSG de la LPIFF).

1^{er} rappel :

Régional 3 – Poule B – 24565336 – BUSSY ST GEORGES Fc 1 / MONTFEREMIL FC 2 du 24/09/2022

Régional 3 – Poule C - 24565430 DAMMARIE LES LYS FC 1 / FONTENAY SS BOIS US 1 du 24/09/2022

CDM – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.**1/32^{ème} de finale**

Ces rencontres se dérouleront **le DIMANCHE 09 OCTOBRE 2022 à 9h30**, sur le terrain du club premier nommé.

Liste des matchs disponibles sur le site internet de la Ligue de Paris Ile de France de Football.

<https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=400493&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat>

ARBITRAGE:

Pour ces rencontres il sera désigné **UN (1) ARBITRE**, à la charge du club recevant

CDM - CHAMPIONNAT**24571560 : MAGNY 78 FC / VIROFLAY AM FOOT du 02/10/2022 (R3/A)**

La Commission,

Pris connaissance des courriels de MAGNY FC 78 et de FRANCO PORT VIROFLAY,

Considérant que les installations habituelles de MAGNY FC 78 sont indisponibles,

Considérant que le club dispose d'une autre installation sportive, le stade de la Pointe de Chevincourt,

Considérant que les compétitions régionales sont prioritaires sur celles départementales,

Par ces motifs,

Fixe le match à 9h30 sur le stade de la Pointe de Chevincourt ;

Information transmise au District des Yvelines pour suite à donner quant au match des Anciens MAGNY FC 78 / RAMBOUILLET FC.

24571680 RC 18 / COURBEVOIE SPORT du 25/09/2022 (R3/B)

La Commission enregistre le forfait non avisé de RC 18 (mail reçu hors délai) – 1^{er} forfait.

ANCIENS – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.

1/32^{ème} de finale

Ces rencontres se dérouleront **le DIMANCHE 09 OCTOBRE 2022 à 9h30**, sur le terrain du club premier nommé.

Liste des matchs disponibles sur le site internet de la Ligue de Paris Ile de France de Football.
<https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=400494&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat>

ARBITRAGE:

Pour ces rencontres il sera désigné **UN (1) ARBITRE**, à la charge du club recevant

ANCIENS - CHAMPIONNAT

24604606 – LOUVECIENNES A.S. / BOIS D'ARCY du 11/09/2022 (R3/B)

La Commission,

Pris connaissance des courriels de la Mairie de LOUVECIENNES et du club,

Regrette que cette rencontre n'ait pas pu se dérouler compte tenue des explications transmises,

Le match est reporté à une date ultérieure.